



# Conditions Générales de Vente

L'hébergement **La Maison du Meunier** est destiné à un usage de location familiale et ne convient pas à une location de type collectivité. Les propriétaires s'engagent à informer les locataires de la procédure d'entrée dans les lieux avant leur arrivée et après le versement du prix de la location. Un livret d'accueil est mis à la disposition des locataires afin de faciliter leur installation, leur séjour et la découverte de la région. Les relations entre propriétaires et locataires sont basées sur la confiance. Les locataires s'engagent à respecter les biens loués et à les restituer en bon état. Le locataire ne peut, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification, rature ou surcharge, n'est acceptée dans la rédaction du contrat, sans l'accord des deux parties.

## Réservation

La réservation devient ferme et définitive après :

- Le **versement d'un acompte de 30%** du montant total de la location par carte, virement bancaire ou chèque vacances
- Le **règlement du solde** restant dû versé au plus tard 10 jours avant le début du séjour, par les mêmes moyens de paiement disponibles que pour l'acompte. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour.
- En cas de **réservation moins de 10 jours avant le début du séjour**, la totalité du règlement du séjour sera payé lors de la réservation.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date initialement prévue du début de la location.

## Dépôt de garantie

Il n'est pas demandé de dépôt de garantie sous forme de caution.

Toutefois, s'il des dommages sont constatés après l'état des lieux de départ, le montant des réparations et le remplacement des objets perdus sera facturé au client. Le montant est déterminé par accord amiable entre propriétaire et locataire. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou à défaut par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie.

## Arrivée

La location commence, sauf accord préalable, entre 16 h et 18h00, le premier jour. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

## Départ

La location se termine à 11heures le matin du dernier jour.

A son départ, le locataire doit restituer les locaux dans l'état où il les a trouvés. Il se conformera aux consignes données dans le livret d'accueil, en particulier : rangement des objets, remise en place des meubles, réfrigérateur vidé, poubelles vidées, triées et sorties dans le conteneur extérieur, chauffage ou climatisation arrêté. Le locataire restitue les clefs dans la boîte à clés.

Les draps utilisés seront rangés dans les sacs à linge mis à disposition.

Un service de ménage obligatoire se chargera du nettoyage des lieux et du linge mis à disposition.



# Conditions Générales de Vente

## Utilisation des lieux

Le locataire jouit de la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. Un livret d'accueil est mis à disposition, il précise les informations nécessaires à votre séjour.

Le locataire s'oblige à conserver en état les installations sanitaires, électriques et de chauffage.

Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou une mauvaise utilisation en cours de location seront à la charge du locataire, tant dans les locaux que sur l'ensemble de la propriété. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous-location est interdite au locataire désigné, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat. Le montant intégral du loyer reste acquis ou dû au propriétaire.

Si le locataire constate un défaut ou un dysfonctionnement des biens mis à disposition, il devra en informer le propriétaire au plus tôt par téléphone, SMS, ou mail. Des photos pourront être demandées.

## Nombre de personnes

Le nombre de personnes utilisant la location ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum de confort de 10 personnes adultes, sauf accord du propriétaire.

## Charges

Les consommations d'eau, et d'électricité sont prises en compte dans le prix de séjour, dans une limite d'utilisation normale.

## Etat des lieux et inventaire

L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront faits avant le séjour et après le séjour par le service de ménage représentant le propriétaire. Si des dégâts sont constatés, le propriétaire en informera le locataire sous huitaine, et la caution sera traitée comme précisé au chapitre "Dépôt de garantie".

Linge : les draps sont fournis pendant votre séjour.

## Conditions d'annulation

### Du fait du client :

Toute annulation faite par le locataire doit être notifiée par lettre ou courriel adressé au propriétaire.

Les frais d'annulation appliqués sont les suivants

- Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, restitution de l'acompte
- Annulation entre le 30<sup>ème</sup> jour et le 10<sup>ème</sup> jour avant, le montant de l'acompte est dû aux propriétaires
- Annulation moins de 10 jours avant la date d'arrivée prévue, la totalité du montant du séjour est dûe

Si le client ne se manifeste pas avant 21 heures le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son meublé. Les sommes versées ne seront pas remboursées.

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement sur la durée complète prévue au présent contrat reste intégralement acquis au propriétaire.



# Conditions Générales de Vente

## **Du fait du propriétaire :**

Toute annulation faite par le propriétaire, avant le début du séjour est notifiée au locataire par lettre ou courriel. Le locataire, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, est remboursé immédiatement des sommes versées.

## **Interruption pendant le séjour par les locataires :**

Aucun remboursement ne sera effectué.

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.

## **Annulation causée par un cas de force majeure ou une pandémie :**

En cas de décision gouvernementale empêchant le client d'effectuer le séjour ou le propriétaire d'assurer la prestation prévue au contrat, le propriétaire s'engage à reporter sans frais le séjour à une date ultérieure (sous réserve de disponibilités au moment du choix des nouvelles dates de séjour)

## **Assurances**

Le locataire est responsable des dommages qu'il peut occasionner aux biens loués, mobiliers ou immobiliers. Pour couvrir ce risque, il est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension "villégiature" ou "location de vacances". Sinon, il doit intervenir auprès de son assureur pour demander l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de la clause "villégiature".

## **Litiges ou réclamations**

Dans toute la mesure du possible les réclamations seront réglées à l'amiable. Mais, à défaut d'accord amiable, entre le locataire et le propriétaire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

## **Protection des données personnelles**

Le Client est informé que les données personnelles communiquées lors de l'établissement du contrat peuvent faire l'objet d'un traitement. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de radiation, de portabilité et de limitation des traitements des informations le concernant. Ces différents droits peuvent être exercés en contactant le propriétaire.